

N^o K
2956

Conserve la Couverture

LES

ANCIENNES PRISONS

DE VENISE

654

PAR

LE DOCTEUR J. MALGAT

Médecin en Chef de la Maison Cellulaire de Nice



NICE

TYPGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE MALVANO. RUE GARNIER.

1898

LES
ANCIENNES PRISONS
DE VENISE



PAR

LE DOCTEUR J. MALGAT

Médecin en Chef de la Maison Cellulaire de Nice



NICE

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE MALVANO, RUE GARNIER, 1

—
1898

LES
ANCIENNES PRISONS
DE VENISE

Au retour d'un voyage dans l'Engadine, où depuis longtemps j'avais projeté de me rendre pour étudier le climat des hautes altitudes de montagnes et particulièrement la station de Davos, renommée pour sa cure de la tuberculose pulmonaire, la fantaisie nous prit, ma femme et moi, d'aller visiter Venise, dont nous n'étions, du reste, qu'à quelques heures de chemin de fer. Je nourrissais le secret espoir de pouvoir visiter ces prisons célèbres, qui jouirent d'une si terrible renommée sous le gouvernement des anciens doges de la République. D'autre

part, de Chiavenna à Venise, la route offre tant d'attraits par ses souvenirs historiques et artistiques, qu'il n'en fallait pas davantage pour tenter deux touristes intrépides, grands amateurs des choses du passé et passionnés des beautés de l'art ancien.

Pendant quelques jours nous errâmes dans une sorte de recueillement, le long de cette route historique, jalonnée de cyprès, sous lesquels dorment dans la gloire nos valeureux soldats, morts pour l'indépendance italienne, et où résonne encore, dans le silence des nuits, le cliquetis fantomatique de nos armes victorieuses. Solférino, San Martino, la Peschiera sont comme une vaste nécropole. Sur toute la campagne, de distance en distance, des touffes de cyprès sombres marquent la place où des héros obscurs, italiens et français, tombèrent dans le même sillon. Depuis les sanglantes batailles, les moissons ont poussé sur les tombes.

Nous visitâmes successivement Bergame, Brescia, Vérone, Padoue, qui semblent avoir été semées sur la route comme de glorieux souvenirs du moyen âge et de la Renaissance. Là, vivent encore les monuments

grandioses d'un lointain passé ; et plus tard la Renaissance y versa à flots les trésors de son immortel génie.

En visitant ces anciennes cités encore entourées de leurs fortifications, on se croirait rajeuni de plusieurs siècles ; on s'imagine revivre dans ces temps troublés des guerres fratricides où les hommes d'une même race, entraînés par leurs seigneurs ambitieux, s'entr'égorgeaient ; ou encore, on croirait entendre, au loin dans les campagnes, les hordes de barbares venant se heurter contre les remparts. Et cependant, malgré les troubles des guerres incessantes, Bergame avait le temps de produire, entr'autres chefs-d'œuvre, Sainte-Marie Majeure, le duomo, la chapelle Colléoni sur les desseins de Fedro, de Campilione, d'Amédei, de Filarète et de Carlo Fontana ; elle donnait des poètes tels que Bernardo, Le Tasse, Mascheroni ; des peintres de génie, comme Lotto et les deux Palma, et plus tard Donizzetti, l'immortel auteur de la *Favorite* ; Brescia donnait son Palais Communal, ses deux duomo où travaillèrent Formentone, Lantana, Vittoria et que décorèrent Romanino, un enfant du

pays, Bonifazio, Bonvicino, Francia, Bellini et d'autres peintres illustres ; Vérone construisait ses Arènes, ses palais superbes, ses églises merveilleuses de richesses artistiques et ses tombes des Scaligeri : Catulle, Vitruve, Fra Giocondo, Sammicheli, Maffei étaient de Vérone ; de Vérone également : Pisano, Badile, Paul Caliari le Véronèse, Morone, Brusasorci, Riccio, Girolamo dai Libri, qui tous couvrirent l'Italie de chefs-d'œuvre ; Padoue édifiait son Palazzo della Ragione, sa place des Seigneurs, ses églises, ses chapelles, ses palais, ses sanctuaires, œuvres grandioses dues au génie de Cozzo, de Giotto, de Moretto, de Bassano, de Buonarrotti, de Montagna, de Scrovegno, décorées ou ornementées par tous ceux que l'Italie compte de grands dans la sculpture et la peinture.

Padoue s'enorgueillit encore d'avoir donné le jour à Tite-Live, à Montegna, à Campagna, à Titiano Aspetti, d'avoir abrité les enseignements de Galilée, de saint Thomas d'Aquin, de Speroni, d'avoir donné asile à Dante, à Pétrarque, au Tasse, et de posséder enfin les restes vénérés de saint Antoine.

Après avoir visité les grandes reliques de

l'art répandues à profusion dans ces régions fameuses, il nous semblait n'avoir plus rien à voir sur cette terre italienne, si fertile en souvenirs. Nous nous trompions, car nous n'avions pas visité Venise.

Nous voici arrivés à Mestre, dernière gare sur la terre ferme d'Italie.

Bientôt le train nous emporte sur cette immense jetée qui, de la lagune morte, se prolonge pendant quatre kilomètres jusqu'à la lagune vivante, sur laquelle est bâtie l'ancienne et redoutable capitale des doges. Pendant ce trajet, où l'on voyage à toute vapeur sur la mer, comme si les eaux étaient devenues solides pour nous permettre de passer, Venise nous apparaît au loin dans toute la gloire de son soleil, enveloppée de lumière : telle une ville fantastique sortant des flots, avec ses centaines de clochers, s'estompant en gris sombre sur un ciel irréprochablement bleu. C'est une vision merveilleuse qui fait rêver malgré soi de minarets et de mosquées. Aucune autre ville au monde, en effet, ne saurait être comparée à la cité féérique que l'on aperçoit de la mer de Marmara couchée sur les rives du Bosphore. Venise, c'est presque l'Orient.

Je ne m'arrêterai pas à décrire l'émotion dont nous fûmes envahis en arrivant dans cette ville, unique au monde, silencieuse comme le désert, où les habitants glissent dans des gondoles noires le long des canaux qui servent de rues. On dirait des conspirateurs. Je ne parlerai pas des merveilles d'art qui, depuis quatorze siècles, s'entassent dans les palais du Canal Grande, dans les églises, dans Saint-Marc, dans le palais des Doges, sur les places publiques, partout enfin. Cela tient du prodige. C'est un entassement de richesses de toute part.

Saint-Marc surtout, l'incomparable église de Venise, apparaît comme un colossal bijou placé là par une puissance surhumaine, qui se serait complue à le ciseler finement sur toutes ses faces, à l'enrichir de cinq cents colonnes de marbres précieux et de porphyre inestimable, à orner son pavé de mosaïques de pierres rares et son plafond de mosaïques d'or ; des mains divines y ont sculpté les statues de tous les saints et des célestes cohortes, et, en tous sens, des bas et des hauts-reliefs admirables. On a pillé pour cette basilique les portes de Sainte-Sophie

à Stamboul, les colonnes de marbre translucide du temple de Salomon à Jérusalem ; on a mis à contribution, enfin, pour l'embellir, la Grèce, l'Égypte, l'Inde, l'Asie, la Palestine, Rome même.

L'esprit demeure confondu devant cette élégante et prodigieuse construction de marbre blanc. Et ce n'est pas seulement dans Saint-Marc que sont accumulés les marbres et les porphyres rares, les statues et les toiles des grands maîtres, les fines dentelles et les brocarts d'or, les patientes mosaïques sur bois et les riches tapisseries de soie, les portes et les lampadaires de bronze, les reliquaires d'or et d'argent incrustés de diamants, de rubis, d'émeraudes et de perles fines, les ornements sacrés éblouissants d'or et de pierreries, c'est aussi dans des centaines d'églises, dans les palais privés et publics, dans les musées que la République, les moines et d'opulents patriciens enrichis par le pouvoir ou le commerce, accumulaient les richesses de toute sorte. Là, sont les merveilleux chefs-d'œuvre du Tintoret, du Titien, de Bellini, de Paul Véronèse, des deux Palma et de tant d'autres, et les sculptures

ou les statues de Sansovino, de Campagna, de Vittoria, d'Alberto de Brule, de Scamozzi et de tous ceux enfin qui ont étonné le monde par leur génie.

Que ne dirait-on pas encore des verreries, des dentelles, des bois sculptés, si l'on voulait étudier tout ce que Venise renferme de vraiment beau et de vraiment artistique !

Cette ville bâtie sur l'eau, à quatre kilomètres de la terre ferme, au milieu de laquelle on circule en barque pour les nécessités de la vie, dans laquelle brillent tant de trésors, qui éblouit autrefois l'univers par son faste et sa puissance, est bien faite pour étonner ceux qui, pour la première fois, montent son escalier des Géants où son escalier d'Or.

Tout cet appareil de munificence, outre qu'il flattait le goût d'un peuple aimant l'ostentation et le faste, était assurément, dans l'esprit des magistrats de l'opulente République, un moyen de gouvernement et de domination. On trouve, en effet, partout le souci de frapper l'imagination des hommes, tant à l'extérieur que sur leur propre territoire, par des preuves palpables et visibles de leur force.

Quand on considère, d'autre part, le déploiement de rigueurs employées contre les crimes, les simples délits ou seulement la suspicion, quand on considère l'horreur imposante de leurs prisons, quand on pense à l'odieux système de délation et de terreur qu'ils avaient organisé, comme une institution d'Etat, on est doublement convaincu de cette vérité. Je veux bien que les poètes et les romanciers aient quelque peu poussé leurs peintures au noir, que leur imagination féconde ait beaucoup amplifié les faits, qu'ils aient outré le système d'abomination et de terreur pratiqué par les inquisiteurs d'Etat, qu'ils n'aient pas toujours tenu compte des temps troublés d'une époque où seule la force primait le droit ; mais, outre qu'il reste les témoignages de l'histoire, il reste aussi les monuments qui servirent à la répression.

*
* *

Je vais essayer de dépeindre ces prisons fameuses, que j'ai visitées grâce à l'obligeance et à la courtoisie des autorités italiennes de Venise et à M. le Chevalier Mon-

zani, directeur des prisons. Je tiens même à remercier plus particulièrement ce dernier qui m'a fait l'honneur de me servir lui-même de cicerone dans le département qu'il dirige avec un réel talent.

*
* *

Sous l'ancienne République de Venise, le Conseil des Dix avait un pouvoir discrétionnaire sur la personne des citoyens, qu'ils fussent patriciens ou plébéiens. Il pouvait, à son gré, malgré les lois ou avec le secours des lois, attenter à la liberté, disposer des biens ou même de la vie de chacun. Il avait cependant quelques égards pour les patriciens des rangs desquels il sortait.

Jamais, peut-être, il n'a existé un pouvoir plus étendu, plus formidable, plus exécuté et en même temps plus redouté. Ce pouvoir était d'autant plus puissant qu'il était anonyme et collectif.

S'il faut en croire la terreur que le tribunal des trois Inquisiteurs qui faisaient partie de ce Conseil, répandait autour de lui, nos lettres de cachet, en France, pourtant si odieuses, n'étaient qu'une bagatelle à com-

parer à ses arrêts. On peut donc dire que les abus de pouvoir étaient une monnaie courante de la justice vénitienne.

C'est pour cette raison que s'il existait parmi les prisonniers des hommes justement condamnés pour crimes ou délits de droit commun, pour crimes ou délits politiques, il y en avait un nombre considérable qui n'étaient là que pour avoir été dénoncés, d'autres pour avoir osé exprimer trop librement leurs pensées ; ceux-ci, pour avoir manqué de respect à un patricien ; cet autre, pour être libertin ; cet autre encore, pour irréligion. Quand le tribunal, enfin, n'avait aucune raison à invoquer, il prétextait la raison d'Etat, ou même il ne prétextait rien du tout, n'ayant aucun compte à rendre à personne.

Et comme la sentence était souvent arbitraire, la peine l'était aussi, et la durée de la peine également.

Du reste, le prisonnier était toujours dans l'incertitude de la durée de sa peine : on ne lui faisait même pas l'honneur de l'en avvertir. Il était incarcéré, c'était tout ce qu'il devait savoir. Le reste regardait le tribunal.

C'est ainsi que pour des crimes que les curieux ne devaient pas connaître, des gens, même des gens de qualité, passaient plusieurs années dans les cachots de la République, avec l'espoir chaque jour renaissant de voir enfin terminer leurs maux. Il faut dire aussi que souvent les malheureux ne savaient même pas la raison des rigueurs encourues. Cependant, en général, les Inquisiteurs interrogeaient longuement et minutieusement les prévenus dans l'espoir de découvrir quelque trame contre la sûreté de la République. C'était un interrogatoire inquiet, farouche, qui faisait trembler les malheureux, d'autant plus qu'ils s'entouraient de l'appareil formidable de la force armée. Malheur aux prévenus s'ils les soupçonnaient de cacher la vérité ; ils les menaçaient de la torture et ce n'était jamais une vaine menace.

Cependant, il faut rendre cette justice au terrible tribunal, c'est que s'il se montrait souvent tracassier et d'un arbitraire révoltant dans les petites causes politiques, il instruisait avec soin le procès des vrais coupables et des criminels. L'histoire, qui est le

juge suprême des grands et des petits, des oppresseurs et des opprimés, lui a pardonné Marino Faliero, Carmagnola et Jacopo Foscari ; et lui a accordé les circonstances atténuantes pour le doge Francesco.

Toutefois, le Fornaretto plane encore comme un remords sur la conscience des juges. L'histoire vaut la peine d'être contée.

A une époque dont la date est incertaine, un boulanger fut accusé d'avoir commis un assassinat. Il fut condamné à mort et décapité malgré ses protestations d'innocence. Plus tard, un patricien à son lit de mort confessa être l'auteur du crime qu'il avait commis pour venger l'honneur de sa femme outragée. Comme expiation de son lâche silence, au moment de l'exécution du boulanger, il légua à perpétuité une certaine somme pour l'entretien de deux lampes que l'on devait faire brûler chaque nuit sur une des façades de Saint-Marc. Ces deux lampes brûlent encore de nos jours à la place marquée, et on peut les voir chaque nuit de la Piazzetta.

On dit que c'est là une légende. Toutefois, à chaque condamnation à mort que le tri-

bunai prononçait, *il fante* lui rappelait l'histoire du boulanger (en diminutif : *il fornaretto*). Il y aurait certainement une révolution, à Venise, si les autorités faisaient disparaître les deux lanternes du *Fornaretto*. Faites-vous conter cette histoire par un homme du peuple, si vous allez à Venise. Il vous la racontera minutieusement et même en manière d'oraison funèbre, il ne manquera pas d'ajouter : « *il poveretto* ». Ce touchant qualificatif, dans la bouche des gens du peuple, est sublime. Le peuple a la bonté et la rancune tenaces.

Les magistrats n'étaient pas cependant toujours cruels ; certains prisonniers, simplement coupables de peccadilles, étaient relativement bien traités. C'est ainsi que ceux qu'ils faisaient enfermer sous les Plombs (i Piombi), étaient de ce nombre.

Je ne m'arrêterai pas plus longtemps sur ce sujet. Mais, en somme, il faut reconnaître que ce redoutable Conseil des Dix, qui réellement gouvernait Venise, et sur le compte duquel on a débité tant de fables tenues pour vraies, ne peut être jugé selon nos idées modernes. Car, les actions des

hommes ne sauraient être appréciées que par leurs idées, et leurs idées sont en connexion étroite avec les époques où ils ont vécu et avec les difficultés des temps : la raison d'Etat excuse bien des choses.

Reconnaissons encore que si les hommes d'Etat du Conseil des Dix ont commis des abus de pouvoir, s'ils ont assouvi leurs passions sur leurs ennemis, s'ils ont eu des défaillances judiciaires au service de ces mêmes passions, c'est qu'ils étaient hommes et qu'il est difficile aux hommes, ayant la toute-puissance sans contrôle, de ne pas succomber aux tentations de toute sorte ; mais, on ne saurait nier que pendant des siècles ce Conseil des Dix a porté Venise à une apogée de gloire que Rome avait à peine dépassée. C'est, en effet, ce terrible Conseil qui tenait en main les rênes de l'Etat, bien que, nominalelement, la souveraineté sur le peuple fût exercée par le Grand Conseil, le Doge et le Conseil des Prégadi ou Sénat.

Il faut encore ajouter, pour justifier son inquiétude constante, ses mesures exorbitantes, ses tracasseries arbitraires, ses soupçons toujours en ~~éveil~~, que les patriciens



défendaient leur caste, leurs richesses et leur position, qu'ils étaient relativement peu nombreux dans l'Etat et qu'ils ne pouvaient guère maintenir leur suprématie sur le peuple que par la tyrannie. C'est pour régner sans conteste que le Conseil des Dix, véritable chef de cette république aristocratique, terrorisait les masses. Il poussait même plus loin son système de gouvernement. Craignant les défaillances dans son propre parti, ses agents ne se contentaient pas d'espionner le peuple, ils espionnaient encore la noblesse. Dans leur défiance, peut-être justifiée, les membres du Conseil des Dix faisaient surveiller les membres du gouvernement, les sénateurs, le doge et sa famille et même se faisaient surveiller entre eux. On peut comprendre par là à quel degré de terreur était parvenue la population vénitienne sous le gouvernement d'un aussi formidable pouvoir.

Ce système d'espionnage était tellement entré dans les mœurs vénitiennes que chaque citoyen par peur d'être dénoncé se faisait dénonciateur : la moitié de la population surveillait l'autre. On n'avait même pas

besoin de se compromettre en signant sa délation, il suffisait de la déposer sous le couvert de l'anonymat dans une boîte *ad hoc*, placée commodément à la portée de tous. Il est facile de comprendre combien cet odieux procédé, sans responsabilité aucune de la part du délateur, devait favoriser les haines, les passions, les jalousies et multiplier les divisions dans le peuple. Ce système de gouvernement affermissait les hommes au pouvoir et remplissait les prisons.

Il va sans dire que les étrangers, même les ambassadeurs des autres puissances étaient l'objet d'une surveillance étroite. La rigueur était tellement grande qu'il était défendu à un patricien non seulement d'avoir des relations mondaines avec les ambassadeurs des puissances étrangères, mais même de leur parler. Enfreindre la défense, s'était s'exposer à passer entre les mains du terrible tribunal des Inquisiteurs, chez lequel la clémence était rare et l'indulgence inconnue.

L'espionnage portait non seulement sur les affaires publiques, mais encore sur les affaires religieuses et privées.

Le gouvernement de Venise semble avoir voulu chercher dans la religion un appui à son pouvoir, levier puissant qu'elle manœuvrait avec habileté. C'est pour cette raison qu'il multipliait les églises, qu'il favorisait les ordres religieux, qu'il déployait un si grand faste dans Saint-Marc et que Rome et Venise marchaient presque toujours d'accord. C'est encore pour la même raison que dans les peintures et les sculptures, les doges se font souvent représenter à genoux devant la Vierge ou devant l'enfant Jésus, qu'on les voit prosternés devant l'image de saint Marc et que dans les tableaux des grands mattres de l'école vénitienne, on trouve toujours quelque doge parmi les saints. Aussi, malheur à l'irréligieux, malheur surtout à celui qui aurait osé exprimer trop librement ses doutes en religion ou attaquer ses prêtres ! le tribunal ne tardait pas à lui procurer de longues heures de méditations soit sous les Plombs, soit même dans les Quatre, plus rarement dans les Puits.

Le Conseil des Dix surveillait encore très attentivement les particuliers et les familles, scrutant les consciences et les actes. Patri-

ciens et plébéiens, tous étaient soumis à son contrôle secret, à ses investigations odieuses. Il s'arrogeait même, dans certains cas, un droit de tutelle sur les familles patriciennes, pour les préserver de la ruine ou du déshonneur, souvent à l'insu des intéressés, de sa propre autorité, en faisant incarcérer, sans autre forme de procès, ceux qui, par des moyens plus ou moins honnêtes, participaient à leur chute. Un jeune patricien dissipateur et débauché recevait quelquefois, par le « Messer grande », l'ordre écrit de se rendre tel jour, à telle heure, devant le tribunal : là, il trouvait le secrétaire qui l'informait que les Inquisiteurs l'envoyaient sous les Plombs, et, séance tenante, les archers le conduisaient dans la prison redoutée, pour un temps que la sagesse du tribunal apprécierait.

Ces procédés de justice sommaire s'expliquent, s'ils ne se justifient pas. En effet, dans sa haute sagesse, le tribunal estimait qu'un libertin, un joueur, un homme à passions violentes, en se ruinant devenait un danger pour la sécurité de l'Etat. Car, un pareil sujet, lorsqu'il appartenait à la classe

noble, pouvait parfaitement trahir son pays pour se procurer de l'argent. En sorte que, en défendant la fortune des patriciens, le Conseil défendait ses institutions et protégeait la sécurité de l'Etat, qui était la sienne propre. En conséquence, sous une apparence d'abus d'autorité, le Conseil des Dix, gardien fidèle de ses lois organiques, était parfaitement logique, sinon juste.

La terreur régnait donc partout à Venise. Les étrangers eux-mêmes n'y trouvaient pas un asile sûr. Toutefois, dès qu'une apparence de culpabilité quelconque planait sur eux, le Conseil les faisait transporter à la frontière, ne se reconnaissant pas le droit de châtier les sujets d'un prince voisin. Mais ils tombaient sous la juridiction du terrible tribunal s'ils avaient pris du service dans l'Etat.

*
* *

J'ai déjà prononcé les noms des prisons de l'ancienne Venise, les Plombs, les Puits et les Quatre. Le moment est venu d'en faire une description aussi exacte que ma mémoire peut le permettre.

LES PLOMBS

I Piombi, en français les Plombs, étaient des prisons destinées à incarcérer les criminels d'Etat : ils servaient également de dépôt.

Pour bien comprendre la situation des lieux, il est nécessaire de dire que le Palais Ducal se compose de trois corps de bâtiments, l'un du côté de la Piazzetta, l'autre du côté de la lagune, l'autre enfin du côté du Rio della Paglia, autrefois Canal Orfano ou Canal des Orphelins, nom significatif que lui avait donné le peuple. Le quatrième côté de ce rectangle régulier est formé au nord par l'Eglise Saint-Marc.

Quand on entre dans la Cour du Palais par la Porte de la lagune, on voit la stupéfiante façade du corps de bâtiment qui longe le Rio della Paglia. Cette façade merveilleuse est l'œuvre, comme chacun sait, de Barthélemy Buono. C'est dans ce corps de bâtiment que se trouve l'escalier d'or et l'escalier des géants : ce dernier, œuvre de Bergamasco, fut décoré de deux statues géantes, Mars et Neptune, par Sansovino, d'où lui est venu le nom d'escalier des géants.

Les prisons connues sous le nom de Plombs étaient justement les greniers de ce corps de bâtiment. Cette étrange dénomination lui venait de ce que le toit du palais était recouvert par des lames de plomb.

C'est dans ce galetas, divisé en cellules, que furent logés les plus grands noms de Venise, en punition de quelques méfaits. Cet ignoble local a même servi de prison jusque sous la domination autrichienne, puisque Silvio Pellico y fut emprisonné après sa détention dans les prisons de Milan.

Pour arriver aux Plombs, il existait deux chemins, l'un par les portes du Palais lui-même, l'autre par le bâtiment des prisons, dites les Quatre et le pont des Soupirs.

On ne pouvait monter à ces cachots qu'en traversant la salle où les Inquisiteurs d'Etat s'assemblaient chaque jour. Le secrétaire du tribunal en avait seul la clef et il ne la confiait qu'une fois par jour, de très grand matin, au geôlier, pour aller faire le service des prisonniers. Cette visite matinale faite, les prisonniers ne voyaient plus personne jusqu'au lendemain matin, quels que fussent leurs besoins. Il y avait à cela une raison

majeure, c'est que, plus tard, les Inquisiteurs siégeaient, et les allées et venues des archers auraient porté le trouble dans la salle, et auraient surtout attiré l'attention de tous ceux qui avaient affaire aux chefs du Conseil des Dix.

Les Inquisiteurs n'aimaient pas les curieux, et voyaient d'un mauvais œil le peuple se mêler de leurs affaires.

Aujourd'hui les cachots des Plombs n'existent plus, il ne reste que celui qui servit à Silvio Pellico. Celui-là était un des moins mauvais. Il avait une large fenêtre donnant sur le toit en plomb et sur Saint-Marc. De là, on pouvait distinguer l'extrémité de la place Saint-Marc, les coupoles et les clochers de la ville et le campanile ; sur la gauche de l'Eglise on voyait une partie de la cour du palais, une des principales entrées et un des deux puits à margelle de bronze. Ce cachot se trouve en effet au nord-ouest du palais des Doges.

Les cellules ou cachots au nombre de sept, trois au couchant et quatre au levant, se trouvaient donc sur les deux façades de ce corps de bâtiment, partie droite du Palais.

Les premières étaient les plus mauvaises, car elles étaient plus basses de plafond et moins bien éclairées que les secondes.

Chacune d'elles ouvrait sur le galetas par une grosse porte doublée de fer, haute d'un mètre vingt centimètres environ, et percée d'un large trou rond grillé, muni d'un petit volet intérieur. Cet orifice servait apparemment à donner de l'air à l'intérieur du cachot.

Chaque cellule était éclairée par une lucarne d'environ soixante centimètres carrés, munie de grosses barres de fer entrecroisées, de manière à former seize trous carrés.

En hauteur, du moins celles de l'ouest, elles n'avaient pas deux mètres du plancher au plafond ; mais elles étaient spacieuses.

Ces greniers transformés en prisons étaient un lieu de prédilection pour les rats, qui y atteignaient et y atteignent encore probablement des tailles énormes. Inutile de dire qu'en outre de ce voisinage incommode, les malheureux prisonniers étaient la proie de toute espèce d'animaux, de puces en particulier.

Un autre tourment était, surtout au début de l'emprisonnement, le tic tac et la sonnerie de l'horloge de Saint-Marc, qui semble vraiment placée dans le grenier. Ce bruit incessant empêchait les prisonniers de dormir, au point de les rendre malades. Mais, avec l'habitude, on se faisait au bruit et à la sonnerie, comme le meunier se fait au tic tac de son moulin.

Ces prisons, placées sous une toiture de plomb, devaient être et étaient assurément extrêmement chaudes, en été, lorsque le soleil dardait toute la journée ses rayons brûlants sur Venise. D'autant plus que le plomb, étant mauvais conducteur de la chaleur, demeurait chaud toute la nuit et faisait par conséquent, de ces cachots, de vraies étuves à bains de vapeur. Par contre, ces cellules étaient glacées en hiver, surtout pendant la nuit.

Et, malgré tout, les plombs étaient un vrai paradis si on les compare aux Puits, dont je parlerai un peu plus loin.

Les Plombs, ai-je dit, étaient une espèce de dépôt, où on incarcérait les prévenus en attendant leur interrogatoire : c'était auss

sous les Plombs qu'on emprisonnait les gens pour délits politiques peu graves et plus spécialement. semble-t-il, les patriciens.

Aussi, le régime pénitentiaire, à part la liberté, n'était pas extrêmement sévère, quoi qu'on en ait dit.

En effet, le prisonnier avait le droit de meubler sa cellule à sa guise, il pouvait avoir son lit, son linge, ses chaises, son fauteuil, une table ; il pouvait, en payant, se faire apporter ses repas du dehors ; c'était ordinairement la femme du geôlier qui faisait la cuisine. On pouvait commander son menu et ordonner son vin.

On avait le droit de se vêtir à sa guise et même d'avoir sur soi des bijoux et de l'argent.

Ceux qui n'avaient pas d'argent, recevaient un subside de l'Etat, dont le geôlier était le caissier : ce dernier devait en rendre compte chaque mois au détenu. C'est ainsi qu'un citoyen de Venise recevait trois livres par jour ; un patricien quatre, et un comte étranger, huit.

Le tribunal n'était donc pas aussi cruel qu'on pourrait le croire.

Mais il était défendu aux prisonniers d'avoir du papier, de l'encre, des porte-plumes ou des crayons. Toutefois, s'il leur était défendu d'écrire, il leur était permis de lire des livres de piété et quelques ouvrages moraux.

Les miroirs, les couteaux, les rasoirs et tous autres instruments tranchants ou piquants, mêmes les fourchettes, étaient prohibés ; ils ne pouvaient avoir pour leur usage qu'une cuillère en ivoire.

Toute visite, autre que celle du geôlier et des archers, était sévèrement interdite. Les parents les plus proches ne pouvaient jamais les voir ; bien plus, ils ne savaient jamais si les prisonniers étaient morts ou vivants : le tribunal s'occupait seul de ses détenus et n'admettait aucune ingérence étrangère. Aucune communication écrite ne pouvait s'établir entre prisonniers et parents, entre prisonniers et amis. C'était la mort absolue au monde, et cette mort morale durait quelquefois plusieurs années.

Autant que possible, le tribunal imposait le régime cellulaire tel que nous le pratiquons aujourd'hui dans nos prisons. Mais,

comme le nombre des prisonniers était toujours supérieur au nombre des cachots, on en mettait deux dans chacun. C'était là un grand adoucissement à l'emprisonnement : la société de deux hommes de même condition, de même éducation, de même instruction, était certainement fort agréable et rendait, dans une certaine mesure, la punition plus douce.

Chaque prisonnier recevait la visite du géôlier tous les matins à la pointe du jour. Il venait avec les archers faire les lits, apporter l'eau de la toilette, arroser la cellule et la balayer, faire enfin la chambre de messieurs les prisonniers. Il apportait, en outre, la nourriture pour toute la journée et ne reparaisait plus jusqu'au lendemain matin, pour les raisons que j'ai données ci-dessus.

Malheureusement les prisonniers étaient oisifs et livrés à leurs tristes pensées : c'est à peine si la lecture leur venait donner quelques distractions salutaires. Les Inquisiteurs, qui leur avaient infligé cette prison en manière de punition, comptaient sur la longue méditation de leurs victimes pour les ramener au bien.

D'autre part, comment imposer un travail manuel à des nobles qui n'en avaient aucune idée, ni aucune habitude. Da reste, le travail manuel n'était-il pas une humiliation pour les patriciens, et en l'imposant à des patriciens, même prisonniers d'Etat, ne se seraient-ils pas humiliés eux-mêmes en rabaisant des hommes de leur caste? Les membres du Conseil des Dix avaient une logique trop serrée pour en arriver à de pareils procédés.

Il arrivait nécessairement quelquefois que quelque détenu fût malade. Dans leur bonté extrême, les Inquisiteurs lui envoyaient un médecin, et même payaient ses honoraires et les médicaments prescrits. Naturellement, ce médecin n'était pas celui du malade, c'était un fonctionnaire du service des prisons, comme du reste cela se fait de nos jours dans notre organisation pénitentiaire. Il fallait, toutefois, que le détenu fût sérieusement malade pour que le geôlier, qui était souverain juge de la question, requit un médecin.

Ce geôlier était une puissance. C'est lui qui était l'intendant de la prison ; c'est lui

qui était le caissier de ses prisonniers ; c'est lui qui achetait les provisions ; c'est lui qui pouvait, à son gré, accorder ou refuser quelques douceurs ; c'est lui enfin qui était l'intermédiaire direct entre le Conseil des Dix et les prisonniers. Mais, ce pouvoir n'était pas sans danger. Le geôlier, en effet, était responsable d'eux sur sa tête. La corde attendait irrévocablement le geôlier dont un prisonnier s'était évadé. Dès lors, il est facile de juger avec quel souci la garde des prisons était faite.

Quand j'ai dit plus haut que les prisonniers ne pouvaient recevoir de visite, je me trompais ; ils pouvaient, en effet, recevoir celle d'un confesseur. Ce confesseur était un homme choisi par le gouvernement vénitien et ayant toute sa confiance. C'était comme l'aumônier de nos prisons actuelles.

Le prisonnier pouvait accomplir tous ses devoirs religieux dans son cachot même, il pouvait se confesser et communier autant de fois qu'il le désirait, mais il n'en sortait jamais, même pour entendre la messe.

En somme, les prisonniers étaient au secret le plus absolu : ce qui, certainement,

était une dure souffrance. Mais, ils étaient loin d'être aussi mal traités qu'on aurait pu le croire.

La plus grande souffrance morale de quelques-uns, c'est qu'ils étaient incarcérés sans connaître le motif de leur incarcération : le tribunal, souvent si minutieux dans ses interrogatoires, ne leur faisait même pas la grâce de les interroger, ni de les juger. Et c'était là l'odieux du pouvoir arbitraire qui gouvernait Venise.

Quelques détenus demeuraient longtemps en prison, comme je l'ai dit déjà ; aussi, il finissait par exister une certaine familiarité entre eux et le gardien. Ce dernier devenait bavard, parfois complaisant. Aussi, bientôt les anciens finissaient-ils par connaître leurs voisins de cachot, leur histoire, leurs méfaits ; c'étaient des commérages de gens inoccupés, qu'un rien intéresse et qui faisaient passer le temps. Il arrivait même que le gardien transmettait de petites commissions, faisait passer aux uns les livres des autres, que par ce moyen on s'écrivait de cellule à cellule au moyen d'un crayon dû à de patientes combinaisons. On s'en-

voyait un plat de son diner, un manteau, sous prétexte d'en prendre modèle et en commander un semblable. Tout cela, en somme, était assez innocent, mais formait un faisceau d'événements et un adoucissement fort appréciable pour des gens dont l'horizon ne dépassait guère les lourds barreaux de leurs fenêtres.

Le geôlier, d'autre part, était Vénitien, et avait pour ses clients un certain respect, puisqu'ils étaient généralement patriciens. Puis, ce n'était pas toujours un méchant homme et quelques sequins placés à propos dans sa main lui fermaient les yeux sur toutes ces petites choses, au demeurant inoffensives pour le service. Enfin, que risquait-il ? Ce n'était pas assurément les détenus qui s'en plaindraient au Conseil des Dix. Quant à lui, les doubles portes de fer des cachots et du galetas lui donnaient toute sécurité.

Tel était le régime des Plombs, sous la puissante République de Venise.

LES PUITTS

Nous venons de voir que le régime des Plombs était parfaitement tolérable. Mais, voilons-nous, la face et versons des larmes amères, sur les malheureux que l'on enfermait dans les prisons désignées sous le nom de Puits.

Ces prisons, au nombre de dix-neuf ou vingt, se trouvent situées dans les souterrains du palais Ducal, emménagés en cachots. Elles ne sont plus utilisées aujourd'hui, mais le Gouvernement italien a cru devoir les garder intactes, comme monument historique. Chacun peut les voir moyennant une redevance.

On descend d'abord par un escalier de marbre fort étroit dans une première cave absolument privée de lumière. Le gardien qui nous accompagnait nous précédait avec un falot.

A mesure que l'on descend, le froid vous pénètre de toute part, on sent un manteau de glace sur les épaules. On descend ainsi une vingtaine de marches et on arrive dans

un corridor, large d'un mètre environ, voûté, et dont le plancher est formé par de la terre battue, un peu humide. A gauche du corridor, c'est le mur de marbre du palais bâti dans la mer et qui forme un des côtés du Rio della Paglia, ancien canal des Orphelins. A droite, ce sont les cachots.

Ces cachots, placés côte à côte, se ressemblent tous. On y pénètre par une ouverture d'un mètre de haut environ, sorte de trou noir encadré d'une forte maçonnerie, et que l'on fermait autrefois avec une lourde porte en bois blindée de fer. Cette porte était percée d'un trou rond, de quinze centimètres de diamètre environ, destiné à introduire la nourriture dans l'intérieur et aussi un peu d'air.

Ces cachots sont voûtés, larges de deux mètres carrés à peu près, et d'une hauteur suffisante pour qu'un homme de taille moyenne puisse s'y tenir debout. Le plancher c'est le sol humide. Les murs étaient autrefois revêtus d'un lambrissage en bois, aujourd'hui ils sont rongés par le salpêtre.

Le mobilier de ces affreuses tanières noires était sommaire : il consistait en une sorte

de tréteau en bois, fixé au mur, et une paillasse. C'était tout. Il est probable cependant que les prisonniers possédaient un baquet pour leurs nécessités.

La nourriture des malheureux prisonniers était misérable : elle se composait d'une cruche d'eau, d'un peu de soupe et d'un morceau de pain qu'on leur portait chaque matin de bonne heure. C'était là toute l'alimentation de vingt-quatre heures. Et encore étaient-ils obligés de la dévorer séance tenante, sous peine de la voir devenir la proie des gros rats de mer qui infestaient cet horrible séjour.

Ce qui augmentait encore l'horreur de ces lieux infects, c'était l'obscurité profonde qui régnait à l'intérieur, où entrait à peine un peu d'air du corridor par le trou rond de la porte basse. Quelques-uns de ces cachots jouissaient cependant d'une espèce de pénombre venant on ne sait d'où, d'une lucarne probablement placée quelque part dans le mur du corridor.

Il est impossible de se figurer un séjour plus horrible, plus épouvantable, plus malsain et plus meurtrier.

Ce lieu d'abomination existait cependant. Un escalier d'une vingtaine de marches y conduit : il est situé à l'étage inférieur du souterrain. Là, c'est le hideux dans l'horrible. La disposition générale est la même, les cachots ont été bâtis sur le même modèle, mais détail épouvantable, l'eau de la mer entrait jusque dans les cachots, où elle s'élevait quelquefois en marée haute de quarante ou cinquante centimètres. En conséquence, les prisonniers pour échapper à cette inondation périodique étaient contraints de monter sur leur misérable grabat, et attendaient dans une posture incommode que la mer rentrât dans son lit. Qu'on se figure l'état d'humidité dans lequel se trouvait ce cloaque lorsqu'elle s'était retirée.

C'est par une grille au niveau de la mer par où passe un peu de lumière que l'eau entrait dans le souterrain.

Au second étage de la cave, du côté du canal, se trouve un petit réduit muré, large d'un mètre environ, éclairé par une lucarne. Dans le fond, se voit une espèce de banc en pierre. C'est là que l'on étrangeait dans le silence du mystère, les condamnés à mort. Ce ré-

duit est voûté comme le reste des cachots. Une porte en bois, d'une épaisseur énorme et blindée de fer, y donne accès.

La justice des hommes étant satisfaite, les bourreaux prenaient le cadavre et le glissaient par une étroite ouverture pratiquée dans le mur, au niveau du sol, dans une gondole, qui l'attendait au dehors. Les gondoliers, à la faveur de la nuit, emportaient leur lugubre dépôt au loin dans la lagune, le plongeaient dans les flots et s'en retournaient silencieux et discrets vers Venise.

Ces sombres cachots recevaient beaucoup de monde, mais ne rendaient jamais personne en vie.

Les exécutions se faisaient sans bruit et dans le plus grand mystère.

La famille d'un prisonnier savait qu'il était entré, un jour, dans la salle du tribunal, qu'il avait été incarcéré : c'était tout. Le prisonnier n'était plus sorti de sa prison : était-il en vie, était-il mort ? Nul être humain n'aurait pu le dire, en dehors du Conseil des Dix, qu'il n'était pas prudent d'interroger.

C'est à cet étage inférieur de cachots que

furent enfermés le doge Faliero, Carmagnola et le fils de l'infortuné Foscari. On montre encore le cloaque infect où ils furent incarcérés.

J'ai dit dans la description générale des souterrains, qu'un corridor desservait tous les cachots, ceux-ci formant un carré central, et les corridors longeant les murs maîtres de l'édifice. Or, dans le corridor du côté sud, c'est-à-dire du côté de la lagune et du môle de Saint-Marc, existait vers le centre une sorte d'enfoncement sans fermeture. Le cachot d'en face est plus spacieux : il est en outre muni d'une croisée grillée d'énormes barreaux de fer. Dans l'enfoncement, un prêtre venait dire la messe pour le malheureux condamné à mort enfermé dans le cachot d'en face. Car, si le Conseil des Dix se reconnaissait des droits sur le corps, il respectait l'âme, et jamais il ne se fût permis de refuser à sa victime les derniers secours de la religion.

Cependant tous ceux qui entraient dans les Pozzi n'étaient pas condamnés à mort. Mais, ce qui était peut-être plus épouvantable, ils étaient condamnés à vie. Dans son

indulgence qui, du reste, était rare, le tribunal laissait la vie à quelques-uns. Mais, se figure-t-on ce que pouvait être l'existence dans cet enfer anticipé, au fond d'un trou noir, périodiquement envahi par la mer, en compagnie de rats énormes, dont il fallait se défendre pour ne pas être dévoré, avec la torture de la faim et de la soif, et où durant leur misérable vie, les prisonniers solitaires ne voyaient jamais la lumière du jour, n'apercevaient jamais une figure humaine, n'entendaient jamais la voix de leurs semblables, si ce n'est peut-être quelques gémissements répercutés par les voûtes ? Là, les notions de l'heure, du jour, du temps fuyaient la mémoire des malheureux, il n'existait plus pour eux ni parents, ni famille, ni hommes, ni univers, ni rien, si ce n'étaient le chaos et la nuit. Quelques-uns oublièrent même tout langage humain. Le corps torturé par la faim, la soif, le froid, l'humidité, l'insomnie, l'esprit brisé par la terreur, hanté par des visions sinistres et par l'implacable image de la mort, le prisonnier perdait rapidement ses facultés, tombait dans l'abrutissement et l'avilissement de la bête.

Quand on visite aujourd'hui cet effroyable séjour, bien que l'on sache que la civilisation a détruit pour toujours ces bouges hideux, on est tout de même saisi instinctivement d'une indicible horreur : la chair frissonne, l'âme se révolte, le cœur bondit et l'on est envahi d'une haine sourde contre la férocité des hommes du passé. En vérité, ces Pozzi sont la honte de la République de Venise.

Et cependant, le croirait-on, certains prisonniers des Pozzi atteignaient malgré tout une longue vieillesse. Ces malheureux, condamnés à y finir leurs tristes jours, luttèrent contre la mort avec une puissance d'énergie et une vitalité organique positivement incompréhensibles. Ils vivaient et chaque minute de leur vie était pire que les affres de la mort. Un certain Bégulin, né Français, lit-on dans les mémoires de Casanova, qui avait servi en qualité de capitaine dans les troupes de la République pendant la guerre contre les Turcs en 1716, vécut dans les Puits de Venise trente-sept ans : il en avait quarante-quatre quand on l'y mit. C'était un traitre. Il était sous les ordres du maréchal

comte de Schulembourg, qui obligea le grand vizir à lever le siège de Corfou. Ce Bégulin servait d'espion au maréchal : il se déguisait en Turc et se rendait ainsi au camp des Musulmans ; mais en même temps qu'il servait le comte de Schulembourg, il servait aussi le grand vizir. Il fut convaincu de ce double espionnage, et de ce fait condamné à finir ses jours dans les Puits : on lui fit grâce de la vie.

A cette époque, en Europe, les prisons n'avaient guère rien à envier en atrocité aux Pozzi de Venise. On ne brillait guère par la clémence, on était plutôt sans pitié contre les criminels de droit commun, ou même politiques, heureux encore lorsque, aux horreurs des cachots, les juges n'ajoutaient pas le raffinement de la torture. Mais, de toutes les prisons connues, celles du Spielberg, en Moravie, étaient, dit-on, les plus affreuses.

Malgré l'horreur que le visiteur éprouve pour les cachots de Venise, il faut reconnaître qu'ils n'étaient guère plus sévères et plus horribles que ceux des autres nations : seulement, Venise, par sa situation, par son

aspect étrange, par ses palais, par la vie élégante qu'y menaient les riches patriciens, par l'allure toujours mystérieuse de ses habitants et par les étranges procédés d'un gouvernement absolu et despotique, toujours en éveil, la main toujours levée pour frapper, dans l'ombre et le mystère, Venise, dis-je, a surexcité l'imagination des poètes et des romanciers. Aussi, les beautés et les horreurs de cette ville unique au monde sont devenues populaires dans l'univers entier. Les légendes et les fables ont couru le monde, et les étrangers se sont particulièrement émus des souffrances et des tortures des Vénitiens, alors que dans leur propre pays existaient les mêmes horreurs.

LE PONT DES SOUPIRS

L'imagination populaire stigmatise souvent les choses d'un mot heureux, qui passe à la postérité. C'est ainsi que les prisons au-dessus et au dessous du palais Ducal, avaient reçu les noms de Piombi et de Pozzi, parce que les unes étaient recouvertes d'une toiture en plomb, où, en été, la chaleur était horrible, et que les autres étaient inondées par les eaux de la mer ; c'est ainsi que le canal qui côtoye les murs du palais, à l'est, avait été nommé le canal des Orphelins, parce que les prisonniers qui sortaient des Pozzi par ce chemin n'étaient plus que des cadavres ; enfin, le Pont des Soupîrs avait été ainsi nommé, parce que la plupart de ceux qui y passaient pouvaient dire à la vie un long et souvent un éternel adieu.

Ce pont célèbre passait, en effet, au niveau du premier étage, au-dessus du canal des Orphelins (aujourd'hui canale della Paglia) reliant le palais Ducal à un sombre bâtiment de marbre, qu'on nommait autrefois la prison des Quatre, j'ignore pourquoi. C'était

par ce pont que les prisonniers, sortant de la salle du tribunal, passaient, accompagnés des archers, pour se rendre dans leur cachot de la prison des Quatre. Je rappelle ici que c'est dans l'antichambre (sala della Bussola) de cette salle de tribunal, que donnait la fameuse Bocca del Leone, sorte de boîte aux lettres où les délateurs jetaient leurs dénonciations écrites.

Ce Pont des soupirs existe encore, mais ne sert plus, l'entrée du côté des prisons étant fermée. Il fut construit par Antonio da Ponte : il est en marbre blanc, d'une architecture sévère, mais élégante : c'est une sorte de tunnel couvert, éclairé par deux fenêtres, carrées, de chaque côté, garnies d'énormes barres de fer croisées.

Ce passage est divisé longitudinalement en deux par une cloison solide en maçonnerie : il y a donc deux corridors, l'un au midi, l'autre au nord. Les condamnés politiques passaient par le premier, les malfaiteurs passaient par le second, pour se rendre les uns et les autres de la salle du tribunal dans les cachots qui leur étaient destinés. On pouvait également passer par là pour

se rendre aux cachots des Plombs ou à ceux des Puits.

Ce pont des Soupîrs jouissait d'une triste célébrité : il inspirait même une telle terreur, que les gondoliers évitaient de passer dans le canal des Orphelins ; ou, s'ils étaient contraints d'y passer, ils ramaient de toute la force de leurs bras pour s'éloigner au plus vite. Du reste, et cela ne contribuait pas peu à inspirer une juste frayeur, le canal était étroitement surveillé par les hommes du Conseil des Dix : souvent on ne les voyait pas, mais on sentait toujours leur présence. D'autre part, tandis que la gondole glissait sur les eaux silencieuses du canal, des profondeurs du palais à gauche, des profondeurs de la prison à droite, s'élevaient de sourds gémisséments humains qui glaçaient d'effroi.

De nos jours encore, ce pont a des airs farouches, ce canal a un aspect menaçant.

LES PRISONS

ANCIENNES PRISONS DES QUATRE

L'apparence sinistre de ces lieux voisins du palais des Doges, est certainement due aux lugubres souvenirs qu'ils rappellent, mais elle est due aussi à un triste voisinage, celui des prisons proprement dites, autrefois dénommées les Quatre. Elles occupent à l'est, le côté droit du canal della Paglia, autrefois canal Orfano : nous avons vu que le côté gauche du canal était occupé par le palais ducaï.

Le pont della Paglia, le premier pont de pierre construit à Venise en 1360, est ainsi nommé parce que c'est près de lui que l'on amarrait les barques chargées de paille à vendre. Ce pont met en communication par-dessus le canal du même nom, le quai du Palais ducal et le quai des Esclavons. De là, on aperçoit deux faces des prisons, l'une du côté du canal, reliée au palais par le pont des Soupirs, l'autre regardant le quai des

Esclavons et la lagune. Les deux autres faces ne peuvent se voir d'aucun côté, car elles sont masquées par les maisons particulières qui entourent les prisons à l'est et au nord.

Cet édifice d'aspect sévère est l'œuvre d'Antonio da Ponte, qui le construisit en 1589 : il est en marbre blanc, comme la plupart des monuments et des palais de Venise. C'est une masse imposante à deux étages, éclairée par des fenêtres carrées garnies d'énormes barreaux de fer entrecroisés.

Ces prisons sont encore utilisées comme dépôt et maison de prévention par le gouvernement italien : mais ce n'est qu'à titre provisoire. Du reste, l'Italie a fait à cet édifice quelques aménagements intérieurs, tâchant ainsi d'en faire un séjour moins odieux qu'il ne l'était jadis. Avec ces dispositions nouvelles ces prisons sont parfaitement habitables, particulièrement au premier et au second étage, les seuls occupés, du reste, et les seuls qui aient subi quelques réparations urgentes.

Au rez-de-chaussée et dans les souterrains,

les cachots sont aujourd'hui ce qu'ils étaient du temps du Conseil des Dix.

On entre dans les prisons par le quai des Esclavous : c'est là que se trouve la seule porte d'entrée. Devant cette porte a été construit une sorte de corps de garde en bois, dans lequel se tient en permanence un gardien, qui surveille les entrées et les sorties. C'est lui qui fait l'office de portier. Inutile de dire que lui seul possède les clés de la porte, et qu'il a la responsabilité des entrants et des sortants.

Sur la façade principale, celle qui regarde la lagune, se trouvent les appartements affectés à l'administration pénitentiaire : le reste de la construction est divisé en cachots. On y remarque encore la chapelle, l'infirmierie, les cuisines, en un mot, tous les services divers d'une prison moderne, qui sont naturellement de création récente.

Mais, bien que l'administration pénitentiaire ait fait des améliorations pour établir ses divers services, elle n'a pas touché à la généralité des cachots, même au premier et au second étage. En sorte que malgré tout, il est possible de se rendre un compte assez exact des anciennes prisons.

L'ancien local avait deux cours intérieures. La première se trouvait entre le corps de bâtiment qui fait face aux quais des Esclavons et un autre corps de bâtiment parallèle à une quinzaine de mètres de distance. Cette première cour est limitée à gauche par la construction qui longe le canal et, à droite, par un mur de six à sept mètres de hauteur, au delà duquel est un jardin appartenant à la maison voisine.

La seconde cour est au nord de la première ; elle est formée par quatre corps de bâtiments disposés en carré. C'est là que se trouvent la plupart des cachots.

Ces cachots sont de grande dimension, au point de pouvoir contenir commodément au moins quatre prisonniers. Ils sont voûtés. Les murs ne sont pas revêtus de planches, comme ceux des Puits, ils sont simplement en maçonnerie ; aujourd'hui ils sont blanchis à la chaux. Qu'on se figure un vaste four à cuire le pain, haut de deux mètres cinquante centimètres à trois mètres, et on aura la configuration assez exacte de ces cachots. On y entre par une ouverture assez élevée pour permettre le passage debout à

un homme de moyenne stature ; cette ouverture est fermée par une porte de quinze centimètres d'épaisseur au moins et blindée en fer. A côté de la porte est une fenêtre sans volets, fermée par des barreaux de fer entrecroisés de la grosseur du bras.

Il est probable qu'autrefois, comme aujourd'hui, on mettait ensemble plusieurs prisonniers, avec cette différence que sous la République, les détenus étaient des condamnés, tandis qu'aujourd'hui ce ne sont que des prévenus.

Les cachots du premier et du second étage sont à peu près habitables, et les lois de l'hygiène n'y sont pas trop heurtées. L'air, cependant, s'y renouvelle avec peine, et si la fenêtre n'était pas toujours ouverte, on y éprouverait certainement les accidents de l'air confiné. La lumière y pénètre en quantité insuffisante, on y voit cependant dans l'intérieur.

Tous les cachots ne sont pas uniformes ; il en est de plus grands, dans lesquels on peut mettre ensemble sept prisonniers. Il en est quelques-uns même qui ne sont pas trop mal éclairés.

Mais, à mesure que l'on descend, ils deviennent plus sombres, plus étroits et plus farouches. Au rez de chaussée, on commence à se rapprocher de l'horreur des Puits ; la seule différence c'est que ces cachots sont un peu mieux éclairés.

Plus bas, dans les souterrains, au niveau du Canal, les cachots n'ont plus ni air, ni lumière : c'est l'abomination de la désolation, ce sont d'autres Puits. L'eau cependant ne les envahissait pas, mais il y régnait une humidité fatale. Il est probable que c'est dans cette partie qu'on logeait les condamnés à mort.

Ils se trouvaient, en effet, à proximité de la cellule où se faisaient les exécutions. C'était une pièce assez vaste, éclairée par une fenêtre grillée, donnant sur le Canal. Elle était voûtée comme le reste des cachots. Une lourde porte de fer, blindée de fer, y donnait accès. On voit encore dans l'intérieur une large baignoire de marbre rouge, enterrée de telle façon que les rebords sont au niveau du sol. C'est là que tombait sans bruit la tête du condamné et que jaillissait le sang. Une porte basse, communiquant

avec le canal, se trouvait là à proximité, on y glissait le cadavre, c'était fini : le gondolier et la lagune connaissaient seuls la fin du drame mystérieux.

Il va sans dire que ces étages inférieurs de cachots ne sont plus utilisés par le gouvernement italien ; c'est à peine si l'autorité pénitentiaire s'en sert quelquefois comme cellules de punition.

Ce qui ferait encore supposer que les cachots souterrains étaient bien destinés aux condamnés à mort, c'est que en face d'une des cellules se trouve une sorte d'autel, où assurément on disait autrefois la messe pour les malheureux qui devaient aller au supplice. Le cœur se serre de pitié en visitant ces tristes lieux.

Telle qu'elle est aujourd'hui, cette prison est assurément peu saine, mais les détenus y séjournent peu, simplement le temps de leur prévention. Elle est du reste aussi bien tenue que l'état des bâtiments le permet. Il y règne une très grande propreté, les murs sont blanchis et l'hygiène y est sinon parfaite, du moins satisfaisante.

C'est le régime en commun, mais limité,

qui y est adopté : je veux dire par là que tous les détenus ne sont pas ensemble, mais qu'ils sont divisés par groupes de trois, quatre, six, selon l'espace des cachots. De même, on ne les envoie pas tous ensemble dans le préau pour prendre leur heure de récréation, mais par groupes d'une douzaine. La meilleure des raisons que l'on en peut donner, c'est que la cour est petite, et ne peut guère en contenir un plus grand nombre.

Autrefois, les prisonniers de la République Vénitienne étaient soumis à un régime alimentaire fort dur ; une cruche d'eau, un peu de soupe, un pain de munition étaient leur seule alimentation. C'était juste assez pour ne pas mourir de faim. Aujourd'hui, les détenus pour prévention jouissent de quelques prérogatives, comme dans nos prisons, en France, c'est-à-dire que n'étant pas encore condamnés, ils ne sont pas absolument considérés comme coupables. Ils peuvent donc recevoir certains vivres du dehors. Ceux qui n'ont pas les moyens de se procurer des aliments, soit au dehors, soit à la cantine, reçoivent des vivres de l'Etat : six cents grammes de pain, une ou deux

soupes et une cruche d'eau. Nos prisonniers reçoivent cent cinquante grammes de pain en plus.

Le prévenu n'est pas obligé au travail, ce qui est une erreur de l'administration pénitentiaire. En France, nous suivons du reste les mêmes errements. Cependant, dans nos maisons cellulaires, nous procurons du travail aux prévenus qui le demandent, et il faut dire que beaucoup le demandent avec instance. Le travail est une distraction utile, en même temps qu'un exercice salutaire.

Il me semble qu'une maison préventive séparée d'une prison de condamnés est une bonne innovation, surtout dans les prisons en commun. Le contact des condamnés avec des prévenus, qui peut-être ne sont pas coupables, me paraît, en effet, d'une parfaite immoralité.

Le seul endroit où les prisonniers se trouvent réunis tous ensemble est la chapelle. En dehors de ce lieu, ils ne sont jamais, comme je l'ai dit, que par petits groupes.

L'emménagement d'un cachot actuel est d'une grande simplicité : il consiste en un lit par prisonnier. Ce lit est composé d'un

chassis en fer mobile, sur lequel on place une paille pleine de paille : des draps et une couverture complètent la literie. Chacun des cachots possède une tinette. Cet aménagement est certainement bien sommaire, mais il a l'avantage de ne pas encombrer les cachots relativement étroits pour le nombre de prisonniers qu'ils contiennent. Le plus sérieux reproche qu'on puisse lui adresser, c'est d'avoir cette paille, qui doit être le réceptacle de bien des choses.

Il ne me souvient pas d'avoir vu un éclairage quelconque pour la nuit dans les cachots. Je crois cependant que le soir jusqu'à l'heure du coucher, on éclaire les prisonniers au moyen d'une toute petite lampe au pétrole. Autrefois, même ce mince éclairage n'existait pas, et les condamnés n'avaient dans leur cellule qu'une simple paille, sans drap et sans couverture.

Mais ne nous montrons pas trop orgueilleux de certaines réformes apportées dans nos prisons par la civilisation moderne et ne faisons pas un trop grand étalage de notre humanité envers les coupables. Les criminels, les anciens Vénitiens les punissaient

souvent sans indulgence, cela est vrai ; mais combien ils étaient plus cléments et plus logiques envers leurs prévenus. Combien le régime des Plombs était supérieur à notre régime des prévenus sous le rapport purement matériel.

Terminons cette courte étude sur cette prison, en disant un mot de l'infirmerie.

L'infirmerie est une vaste pièce, éclairée par trois croisées, et de construction récente, car autrefois, il n'existait pas de chambre spéciale affectée à ce service. Si jadis, sous le Conseil des Dix, on croyait devoir se préoccuper de l'âme des prisonniers, on ne prêtait pas une bien grande attention à leurs misères corporelles. D'autant plus que la plupart d'entre eux étaient des scélérats.

Cette infirmerie est spacieuse, plancheyée, ce qui n'est pas une qualité, et blanchie à la chaux, ce qui vaut mieux. Les lits sont des lits semblables à ceux des cachots, ils sont rangés au nombre d'une douzaine, comme dans les hôpitaux.

Inutile de dire que portes et fenêtres sont garnies, les unes d'un blindage en fer très solide, et les autres de barreaux de fer entrecroisés d'une grosseur respectable.

Un service médical régulier y est fait chaque jour, selon les besoins du service. Comme en France, un règlement sévère fixe tous les détails d'alimentation et de pharmacopée. Un gardien infirmier est attaché à l'infirmerie : c'est là son seul service dans la prison.

Disons enfin que le corps des gardiens de la prison est militarisé. Les gardiens ne sont pas mariés, on ne les autorise à prendre femme que dans certains cas rares, et lorsque leur conduite est irréprochable. Ils couchent, mangent et vivent dans la prison, comme les soldats dans leur caserne.

LA GIUDECCA

La Giudecca est une île, située au S. E. de Venise. Son nom viendrait selon les uns du mot *Judaica*, en raison du grand nombre de Juifs qui l'habitaient et l'habitent encore, selon les autres du mot vénitien *Zudegà* (jugé), en raison des condamnés qu'on y envoyait.

C'est sur cette île, célèbre par sa fête du Rédempteur, que se trouve l'église du même nom, bâtie par Palladio, et où se trouvent des toiles admirables du Tintoret, de Palma le jeune, de Bassano et de Bellini. C'est également là qu'existe un pénitencier, que, par une faveur spéciale, j'ai pu visiter.

La prison de la Giudecca est un ancien couvent transformé. Il reste de son ancienne destination une chapelle admirablement décorée de peintures fort belles.

Les bâtiments, les ateliers et les jardins occupent une vaste étendue de terrain. Il y a, en effet, une population d'environ quatre

cent cinquante prisonniers et d'une cinquantaine de gardiens. Ce pénitencier doit être très sain, car l'air circule de toute part avec facilité, les émanations salines y sont abondantes et l'espace n'y est pas ménagé. La description des constructions est assez difficile, en raison de leur multiplicité et en raison surtout du peu de temps que j'ai passé à la Giudecca. Mais, si je n'en puis donner un dessin précis j'en ai minutieusement étudié les divers services.

La Giudecca est une prison en commun, où sont incarcérés les condamnés à des peines minimales et les condamnés à de très longues peines. Il y a là des hommes qui n'ont que six mois de prison à faire et d'autres qui ont dix, quinze, vingt ans de condamnation. C'est une prison pour les hommes seulement : les femmes sont reléguées dans une autre partie de l'île.

Le travail est imposé aux détenus. J'ai visité les ateliers en compagnie du directeur de la maison, qui a bien voulu m'en expliquer le fonctionnement.

Les hommes sont habillés d'une espèce de toile grossière à raies d'un rouge éteint : ils

ont un pantalon et une courte blouse. On fabrique cette toile dans une autre prison de l'Italie. Là, on fait surtout des tapis d'escalier et de vestibules, des paillassons, des souliers, même de la cordonnerie fine et des cordages pour la marine.

Il y a là d'excellents ouvriers qui font des ouvrages réellement très beaux. Les paillassons surtout sont peints avec beaucoup de goût et beaucoup d'art.

L'Etat se préoccupe apparemment de la production des prisons, car dans les ateliers on emploie des machines à vapeur, au lieu d'employer la force humaine. On voit déjà le nombre d'hommes qu'il faut pour faire produire en grand une industrie comme celles des tapis, des paillassons et des cordages. Il faut des trieurs d'herbe, des cordiers, des mailleurs, des tisseurs, des tondeurs, des peintres, des teinturiers, des chauffeurs, des mécaniciens, etc. C'est tout un monde d'ouvriers, un mouvement d'usine, un ronflement assourdissant de machines. On ne se lirait pas dans une prison, on se croirait plutôt dans un atelier d'ouvriers ordinaires dans une usine quelconque. Ce qui frappe

surtout, c'est le silence des hommes, auxquels il est interdit de parler. C'est le règlement. Des gardiens en nombre et armés sont là pour faire observer ce formidable règlement dont le silence est un des moindres articles.

Le travail des prisons en Italie sert d'abord à l'entretien des détenus et des bâtiments. C'est ainsi que de telle prison viennent les habits, de telle autre les chaussures, de celle-ci les coiffures, de celle-là la lingerie ; un menuisier sera employé à des travaux de menuiserie, un maçon à des travaux de maçonnerie, etc ; on tâche de se suffire. Le surplus des productions est employé aux besoins de l'Etat ou vendu à des particuliers, au bénéfice de l'Etat.

Les entrepreneurs ne donnent leur concours que pour les choses que ne peuvent produire les prisons. C'est du moins l'explication qui m'a été donnée du mécanisme du travail pénitentiaire en Italie.

Ce système bien conduit doit certainement donner des résultats économiques appréciables. Il faut en conséquence des hommes compétents et dévoués pour diriger ces vastes entreprises commerciales.

« Mais, dis-je au directeur, vous devez trouver dans le pays une opposition à vos travaux parmi les commerçants et les industriels, auxquels vous faites une grande concurrence. »

« Nous ne faisons aucune concurrence déloyable au commerce, ni à l'industrie, me répondit ce galant homme. Notez d'abord que les ouvriers que nous employons, s'ils n'étaient pas en prison travailleraient au dehors. Or, qu'ils travaillent dans les prisons ou dehors dans les ateliers, le travail n'en est pas augmenté pour cela et la marchandise n'en est pas plus abondante sur les marchés.

« Où nous pourrions faire une concurrence nuisible aux intérêts des commerçants, ce serait dans les prix. Or, nous nous sommes imposé de ne pas vendre meilleur marché. Donc, nous ne nuisons à personne.

« Nous nous attachons simplement à ne jamais livrer que des ouvrages parfaits. »

Dans ma visite des ateliers, je constatai, en effet, particulièrement du côté de la cordonnerie, que les souliers et les bottines étaient remarquables comme fini et comme solidité.

Chose qui me surprit beaucoup. c'est l'ardeur avec laquelle ces détenus travaillaient. Ils paraissaient vraiment travailler pour eux. L'explication que j'en reçus vint en effet me confirmer que bien réellement ils travaillaient pour leur compte.

Les Italiens ont trouvé un stimulant plus puissant que la surveillance des gardiens, plus efficace que les punitions, que les fers, que les coups, que la cellule noire : c'est la faim. En effet, le règlement accorde à un détenu six cents grammes de pain et une soupe, comme nourriture. Ce régime est absolument insuffisant, et c'est à peine s'il peut empêcher de mourir d'inanition.

Mais, ce même règlement ne veut pas la mort de ses détenus; il leur dit : « Je vous donne une ration pour vous empêcher de mourir de faim, je ne vous dois rien de plus. Cependant, je ne vous défends pas de manger davantage, je vais même vous en donner les moyens.

« Voici du travail : c'est un ouvrage dont le produit devrait me revenir, puisque je vous donne une ration alimentaire qu'en bonne conscience je ne vous dois guère. Mais, je

consens à vous donner sur ce travail une certaine somme, qui vous appartiendra et avec laquelle vous pourrez vous procurer le supplément de nourriture dont je reconnais que vous avez besoin. »

Jamais l'expression travailler pour vivre n'a été plus exacte. Dans les prisons italiennes, on pourrait écrire dans chaque atelier ces simples mots « le travail ou la mort »

Le prisonnier doit donc travailler s'il veut ne pas souffrir de la faim. C'est là un système de coercition d'une rare efficacité, car il n'est rien au monde de plus terrible que la faim. En définitive, il n'est pas immoral, puisque le prisonnier peut choisir entre le travail et la privation de nourriture.

Le hasard voulut pendant ma visite, qu'une escouade d'ouvriers fussent à prendre leur repas. Ils avaient devant eux un vaste bassin d'un rata bizarre, qu'ils avaient gagné à la sueur de leur front. Je demandai la permission d'y goûter, et ma foi il était excellent.

Certains détenus dont la conduite a été bonne, jouissent de quelques privilèges. On leur donne une certaine suprématie sur leurs

camarades, ils deviennent sous-chefs d'atelier. Ils doivent avoir une solde un peu supérieure.

Les détenus ont droit à une heure de récréation. En conséquence, on les envoie par escouades d'une cinquantaine dans un vaste préau entouré de hautes grilles en fer. Là, ils peuvent à leur gré s'asseoir, se promener ou même courir, sous la surveillance des gardiens, qui ne les perdent jamais de vue. Au travail, au préau, au dortoir, à la chapelle, partout règne une surveillance minutieuse. Et chose étrange, dans ce milieu de gens tarés, de scélérats pour la plupart, il paraît qu'il y a très rarement une révolte, même une mutinerie. Il est probable que les détenus ont d'excellentes raisons pour ne pas se livrer à de semblables excès. J'ai cru comprendre que l'autorité donnait toujours raison à ses subordonnés, et que la qualité des subordonnés dépendait de la qualité des directeurs. Du reste, les gardiens obéissent au directeur de la prison, comme un soldat obéit à son capitaine. Il y a là une discipline sévère que rien ne fait ployer.

Les ateliers sont de grands hangars ouverts,

où les détenus travaillent presque en plein air. Au printemps, en été, même en automne, cette vie en plein air doit certainement offrir de grands avantages pour la santé, mais je me demande si en hiver, lorsqu'il fait froid, et il fait froid à Venise, les prisonniers peuvent travailler sans souffrir. Cela paraît peu probable.

Le pénitencier de la Giudecca, de même que la prison préventive du quai des Esclavons, n'est pas chauffé en hiver. Les prisonniers de la Giudecca travaillent, se remuent, s'agitent et peuvent se réchauffer, mais ceux du quai des Esclavons sont presque toute la journée immobiles dans leurs cellules, n'ayant aucun travail à faire : ils doivent donc souffrir du froid. Mais, je n'ai pas l'intention de faire une critique, je veux simplement établir une comparaison avec notre prison de Nice, qui elle non plus n'est pas chauffée. Nous nous sommes plaints quelquefois de cette circonstance, mais si nous établissons une comparaison entre notre climat et celui de Venise, il est certain que l'avantage est en notre faveur et que nous avons tort de nous plaindre.

En France, avec nos idées humanitaires, que je serai le dernier à blâmer, nous considérons que l'homme qui a commis une faute mérite certainement une punition, et nous le privons de sa liberté. Mais, nous ne croyons pas devoir aller beaucoup plus loin. Nous avons quelques tendances à le considérer comme un malade d'esprit, un déséquilibré : ce qui est probablement exact. C'est évidemment pour cela que la haute administration pénitentiaire est d'avis de multiplier le système cellulaire, qui, selon mon opinion, est moins un châtiment qu'un système thérapeutique psychologique. On isole bien les fous pour les guérir. Avec les idées générales sur cette matière qui commencent à se répandre, on arrivera certainement dans un avenir plus ou moins lointain à apporter des modifications à notre système pénitentiaire, à classer les délits et les crimes, à interner enfin les prisonniers dans telle ou telle prison, selon leurs fautes, et à les considérer comme divers genres de malades passibles d'une thérapeutique morale particulière.

En Italie, malgré Lombroso, ces idées de

pathologie psychique appliquées à la criminalité m'ont paru moins avancées qu'en France. Pour les Italiens, le prisonnier convaincu d'avoir failli aux lois sociales est un criminel, auquel la société doit faire expier son forfait. Et elle le lui fait réellement expier.

Le système italien est plus près de la tradition ancienne, le système français se rapproche davantage des idées modernes. Où est la vérité ? L'avenir l'apprendra.

Au cours de ma visite à travers le pénitencier de la Giudecca, j'ai visité la cuisine, les dortoirs des détenus, la chambrée des gardiens, enfin la chapelle.

La cuisine est une vaste pièce, très proprement tenue, avec un fourneau et des ustensiles culinaires reluisant de propreté. La soupe est préparée par des prisonniers. Les cuisiniers ont un poste de faveur, seulement accordé à ceux dont la conduite et la tenue sont irréprochables.

Plusieurs dortoirs, du reste très-propres et blanchis à la chaux, sont destinés aux détenus. Chaque escouade a son dortoir, chaque prisonnier a son lit. Les lits sont en

fer, et mobiles. La literie se compose d'une paillasse, de deux draps, d'une couverture et d'un oreiller. On se dirait dans une salle d'hôpital.

La chambrée des gardiens est nécessairement mieux aménagée et plus confortable. Il y a là une cinquantaine de lits très propres, rangés sur deux lignes, séparés par un grand espace, qui permet à l'air de circuler librement. Largement éclairée et aérée, la pièce est très-confortable.

Les gardiens sont tous garçons et militarisés. Ne couchent au dehors que ceux, rares du reste, qui sont mariés. Le mariage est une rare faveur accordée à certains gardiens dont le dévouement et la conduite ont toujours été exemplaires. C'est un terrible métier que celui de gardien dans des conditions semblables : le service est très dur, et l'existence parmi les prisonniers n'est pas toujours sans danger.

Je crois qu'en France, l'administration prend généralement d'anciens militaires, en Italie, il n'en est pas de même, l'élément civil domine.

La discipline militaire règne dans les

prisons italiennes, comme dans les casernes. L'infirmerie est spacieuse, bien aérée, et en somme saine et confortable. Elle donne sur de vastes jardins appartenant à la prison. Il existe deux salles. Une première salle contient une trentaine de lits disposés en deux rangs, avec un vaste espace les séparant : c'est le vulgaire modèle de toutes les salles d'hôpitaux. On n'admet là que les maladies aiguës. La seconde salle, plus petite est destinée aux malades chroniques et incurables.

Il y avait à ce moment-là dans l'infirmerie six ou sept malades, ce qui est peu pour une population de quatre cent cinquante détenus. Il y a à la Giudecca peu de malades : ce qui démontre que le régime de travail presque en plein air est favorable aux prisonniers. Il faut ajouter que l'île est assez éloignée de Venise, qu'elle n'en reçoit pas les émanations délétères et qu'elle baigne dans une atmosphère marine tonique et, dans une certaine mesure, antiseptique.

De vastes jardins entourent les bâtiments du pénitencier : ils étaient autrefois cultivés par des jardiniers détenus. Mais, on a dû

renoncer à toute culture, en raison du peu de résultat obtenu et des embarras qu'elle occasionnait dans le service.

*
* *

Il existe un autre pénitencier à la Giudecca destiné aux femmes. Malheureusement, le temps m'a manqué pour le visiter.

*
* *

Toute étude comporte ses enseignements et sa philosophie.

Quand on suit à travers l'histoire l'évolution des prisons, chez les peuples civilisés, on ne peut s'empêcher d'observer que la question a suivi une marche progressive vers d'autres idées que celles du passé. Une orientation nouvelle s'est faite à mesure que l'esprit humain lui-même s'orientait vers une autre voie plus large et plus libérale. Cela est tellement vrai, qu'il est possible de marquer exactement où l'esprit d'un peuple en est de sa marche en avant, par la connaissance de la situation de son système pénitentiaire.

En effet, plus les sociétés sont lointaines dans l'état de barbarie, plus la répression des fautes est sévère, et inversement plus les sociétés s'avancent vers la civilisation et le progrès, plus grande est leur pitié pour ceux qui tombent et plus elles se rapprochent de la miséricorde et du pardon. A mesure que l'âme des peuples s'élève vers les régions sereines de l'idéal, qu'elle s'épure dans le progrès, elle est plus compatissante et sait mieux apprécier les faiblesses humaines.

Nous sommes déjà bien loin de ces temps, où la répression était si souvent hors de proportions avec la faute, où la tête d'un homme valait exactement un cerf tué dans les fourrés d'un seigneur, où des paroles inconsidérées se payaient par le bûcher, où une cage de fer enfermait pour la vie un homme aux idées indépendantes, où d'horribles et sombres cachots séparaient pour toujours du nombre des vivants quelques malheureux égarés, où l'immorale torture violentait les consciences par la douleur. Tout cela nous paraît bien lointain, comme un souvenir perdu dans la nuit des temps,

et cependant c'était hier, à peine une centaine d'années, que ces choses se passaient.

Les idées ont marché plus vite que le temps. En emportant les abus, le bienfaisant ouragan de quatre-vingt-neuf éclaircit l'horizon et un soleil nouveau, un instant obscurci, se leva sur le monde, et des idées de justice et de miséricorde s'éveillèrent dans l'âme des peuples. Les bûchers, les cages de fer, les cachots noirs et humides avaient fini leur temps. C'est la gloire de la France d'avoir délivré l'humanité de ce cauchemar qui pesait sur la conscience des nations.

Les prisons se sont transformées de toute part, un peu plus un peu moins vite, selon l'évolution de l'esprit des différents peuples ; nous assistons chaque jour à de nouvelles améliorations en raison directe des progrès, soit dans les sciences sociologiques, soit dans les sciences médicales, qui les unes et les autres se prêtent un mutuel concours.

La formule ancienne était « Répression », la formule nouvelle est « Réhabilitation ».

Lorsque les régimes anciens avaient puni le coupable, ils se croyaient libérés envers la Société, dont ils venaient de venger les

outrages. Pour nous, nous considérons que si le coupable a offensé la Société, cette dernière n'est pas toujours exempte de reproches envers le coupable, et nous nous efforçons de faire la paix entre eux, en recommandant à l'un de se soumettre, à l'autre de pardonner. C'est là une notion plus exacte de la justice. Car, la Société ne doit pas seulement voir l'offense, elle doit aussi considérer qu'en elle-même elle porte les poisons qui ont corrompu, déséquilibré, désorganisé, affolé certains coupables ; c'est dans son sein que les uns ont puisé la syphilis, les autres l'alcoolisme, ceux-ci la scrofule, ceux-là le rachitisme, d'autres l'hystérie et l'épilepsie, d'autres encore le nervosisme et la folie et tous les degrés de la dégénération qui affaiblissent ou dévient l'intelligence. C'est elle qui a créé des besoins factices, c'est elle qui a fait le surmenage, c'est elle qui a inventé le luxe, d'où naquirent la jalousie et la haine, c'est elle qui a surchauffé les esprits sans se rendre compte si la cervelle humaine, déjà affaiblie par un organisme empoisonné, ne sombrerait pas dans les abîmes.

Mais, d'autre part, tout ne doit pas être mis à la charge de l'état social en lui imputant la cause de toutes les fautes commises : cette théorie serait la négation de la liberté. Si, d'une part, il y a sollicitation, d'autre part, il y a la conscience et la volonté libres de leurs actes et responsables de leurs chutes. A mesure que le flambeau de la civilisation et de la science a jeté sur le monde une plus vive clarté, la liberté individuelle s'est mieux affirmée, et c'est au nom de cette liberté que le juge qui pèse, dans sa balance, d'un côté la Société, de l'autre le coupable, condamne ou absout.

Mais, le moment précis où commence la responsabilité du coupable et où finit la responsabilité des sociétés est encore mal connu. Déjà se sont élevés des hospices pour remplacer des prisons, déjà on a reconnu des malades où on voyait des coupables, les bûchers du moyen âge ont perdu leurs clients hallucinés. Lorsque les études psychologiques et médicales seront plus complètes, le nombre des hospices augmentera, car, à mon sens, le nombre des malades, dans les prisons, est plus grand qu'on ne suppose.

Il existe en effet une foule de dégénérés héréditaires, qui traitent de par le monde leurs tares reçues en naissant, et dont le dossier social est mal établi. Fils de syphilitiques, de scrofuleux ou d'alcooliques, leur intelligence est faible et souvent leur esprit dévié. Ils courent les rues, nous les couvoyons à tous pas, leur conduite n'est pas ostensiblement extravagante, ce ne sont pas des déments et cependant combien de criminels ou de coupables parmi eux ne sont probablement que des malades ignorés. Ce sont des blessés de notre état social : la société doit soigner ses blessés et non les punir.

Les législateurs semblent avoir été inspirés de ces idées quand ils ont fait cette bienfaisante loi Bérenger, qui sera la gloire de son auteur.

Mais, ce n'est pas encore assez. C'est à la base qu'il faudrait prendre l'édifice pour le réparer, c'est l'enfant qu'il faudrait soigner pour faire de la prophylaxie sociale. Alors, loin d'édifier de nouvelles prisons et de nouveaux hospices, il faudrait les transformer en écoles spéciales, où on apprendrait à

l'enfant ses droits et ses devoirs en même temps que l'on soignerait ses infirmités physiques et morales.

N'est-on pas déjà entré dans cette voie, lorsqu'on a voté la loi qui enlève les enfants aux parents indignes ?



OUVRAGES ET TRAVAUX DE L'AUTEUR

- 1 — Etude sur l'héméralopie (*Nice Médical, 1884*)
- 2 — Conjonctivité gonorrhéiforme (*Journal de Chirurgie. Paris, 1884*)
- 3 — Etude Comparative du fond de l'œil normal et pathologique, à l'ophtalmoscope (*Brochure-Nice, 1885*)
- 4 — Essai sur la lumière propre de la rétine (*Société des Sciences, Lettres et Arts des Alpes-Maritimes, 1885*)
- 5 — Coup d'œil politique et social sur l'Italie moderne (*Un vol. Nice, 1886*)
- 6 — Etude sur l'iris (*Société des Sciences, Lettres et Arts des Alpes-Maritimes, 1887*)
- 7 — Etude sur les eaux sulfureuses de Berthemont (*Un vol. Nice, 1887*)

- 8 — Hygiène. La jeune femme, la mère et l'enfant
(*Un vol. Nice, 1887*)
- 9 — Natalité et mortalité des enfants à Nice
(*Médaille d'argent de l'Académie de Médecine. Paris, 1887*)
- 10 — Fièvre pernicieuse à forme aphasique (*Société de Médecine et de Climatologie de Nice, 1888*)
- 11 — Essai sur la climatologie des hauts sommets
(*Brochure-Nice, 1888*)
- 12 — Etude sur la chrométéropie (*Recueil d'oph., Paris, 1889*)
- 13 — Etude sur les granulations palpébrales (*Recueil d'oph., Paris, 1889*)
- 14 — Observations sur les vidanges de Nice (*Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, 1889*)
- 15 — Les préjugés en médecine (*Brochure-Nice, 1889*)
- 16 — Observation sur deux cas de tuberculose
(*Journal des ferments, Paris, 1889*)
- 17 — De la guérison de la fistule anale sans opération (*Journal des ferments, Paris, 1889*)
- 18 — Les falsifications du pain (*Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, 1889*)
- 19 — Etude sur les corps étrangers du canal lacrymal (*Recueil d'oph., Paris, 1890*)
- 20 — Essai sur la méthode hydrothérapique (*Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, 1890*)

- 21 — Etude sur l'optique de l'œil (*Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, 1890*)
- 22 — Traitement du panaris par les bains phéniqués (*Journal des ferments, Paris, 1890*)
- 23 — Contribution à l'anatomie pathologique de la Cornée dans les yeux atrophies (*trad. ital. Recueil d'opht. Paris 1891*)
- 24 — Instillation dans l'œil d'une solution d'atropine produisant de l'aberration mentale chez un enfant (*trad. angl. Recueil d'opht. Paris. 1891*)
- 25 — La résorption de la cataracte non mûre par le massage joint aux instillations (*trad. angl. Recueil d'opht. Paris 1891*)
- 26 — Contribution à l'étude de la signification morphologique et de l'histologie du ganglion ciliaire (*trad. ital. Recueil d'opht. Paris 1891*)
- 27 — Traitement du décollement de la rétine par l'opération de Scholer (*trad. ital. Recueil d'opht. Paris 1891*)
- 28 — Corps étranger ayant séjourné 20 ans dans l'œil, suivi d'abcès de la paroi scléroticale. (*trad. angl. Recueil d'opht. Paris 1891*)
- 29 — Traitement et guérison des taches de la Cornée (*Recueil d'opht. Paris 1891*)
- 30 — Note sur la maturation artificielle du cristallin par la méthode de Forster (*trad. angl. Recueil d'opht. Paris 1891*)

- 31 — Résultat inaccoutumé de la cataracte (*trad. angl. Recueil d'opht. Paris 1891*)
- 32 — Quelques expériences pour déterminer la lésion de la cécité consécutive à la quinine (*trad. angl. Recueil d'opht. Paris 1891*)
- 33 — Cataracte traumatique (*trad. ital. Recueil d'opht. Paris 1892*)
- 34 — Contribution à l'étude du cysticerque (*Recueil d'opht. Paris 1892*)
- 35 — Contribution au traitement du glaucome (*Recueil d'opht. Paris 1892*)
- 36 — Action de la lymphe de Koch dans la tuberculose oculaire expérimentale (*trad. ital. Recueil d'opht. Paris 1892*)
- 37 — Traumatisme de l'orbite suivi de cécité unilatérale immédiate (*trad. ital. Recueil d'opht. Paris 1892*)
- 38 — Quadruple ptérygion des deux yeux (*Recueil d'opht. Paris 1892*)
- 39 — Diarrhée de Cochinchine (*Journal des ferments. Paris 1892*)
- 40 — Le pigment dans les affections oculaires (*Académie de médecine. Paris 1892*)
- 41 — Météorologie pendant l'hiver à Nice (*Broch. traduite en Russe. Nice 1893*)
- 42 — Etude sur une filaire vivante du corps vitré (*Recueil d'opht., Paris, 1893*)
- 43 — Traitement de la conjonctivite granuleuse (*Congrès d'Edimbourg, 1894*)
- 44 — Empoisonnement par les moules (*Société de méd. et de climat de Nice, 1894*)

- 45 — Conjonctivite granuleuse (*Académie de médecine, Paris, 1894*)
- 46 — Traitement de la conjonctivite granuleuse par l'électrolyse (*broch., Nice, 1895*)
- 47 — Athrophie des nerfs optiques confirmée. Traitement par la strychnine (*Recueil d'opt., 1894*)
- 48 — Mission scientifique en Orient. Mémoire (*Ministère de l'Intérieur, 1895*)
- 49 — La chrométropie (*Recueil d'opt., 1895*)
- 50 — Immunité trachomateuse. Trachome monoculaire (*Recueil d'opt., Paris, 1896*)
- 51 — Un hôpital modèle (*Mémoire à la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alp.-Marit., 1896*)
- 52 — Etude sur quelques cas de nanisme (*Société des Lettres, Sciences et Arts des Alp.-Marit., 1897*)
- 53 — La prostitution à la maison cellulaire de Nice (*Ministère de l'Intérieur, 1897*)
- 54 — L'alcoolisme dans ses rapports avec la criminalité (*Ministère de l'Intérieur, 1897*)
- 55 — La tuberculose et les climats (*Société des Lettres, Sciences et Arts des Alp.-Marit., 1898*).

